


Hélène lo
18 rue sa
69008 Ly

A
Mr Holla
Élysée
rue du Fbd st honor
75008 Paris
Lo AR
11/02/2015

En provenance de : Mr Holla Elysée Rue Fbd S 75008	Mr Hollande Elysée Rue Fbd S Honoré 75008 Paris	RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION Numéro de l'AR : AR 1A 111 421 0937 7  Renvo
Présenté / Avisé le : / /	Distribué le : / /	<i>Hélène Bombard</i> Envoyé 12/2/15 18 rue St Ayrac 69008 Lyon
<input type="checkbox"/> Je soussigné déclare être	Présidence de la République Signature (Précisez Nom et Prénom si mandataire)	
<input type="checkbox"/> Le destinataire	13 FEV. 2015	
<input type="checkbox"/> Le mandataire	Signature Facteur®	
<input type="checkbox"/> CNI/Permis de conduire		
<input type="checkbox"/> Autre :		

Courrier Arrivé

Monsieur,

Je vous informer avoir inscrit en faux en écriture publique votre propos plusieurs fois répétés dont vous trouverez copie ci joint.

Comme la loi française, seule légitime, ICI, m'en fait obligation, je vous demande soit de revenir dessus, soit de l'annuler, soit de ne plus en faire usage faute pour vous de faire faux et usage de faux. Art 441-1 CP.

Article 441-1

Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.

Je vous rappelle que plusieurs millions de français de souche souffrent **CHAQUE JOUR** depuis 1958, par le rapt, la séquestration, la destruction physique, morale, psychologique et affective de leurs enfants français de souche placés criminellement par **RACISME ANTI - BLANC**, le tout contre les droits de l'homme et le droit français, que d'autres répugnant **CRIMINELS** veulent faire adopter, en **NAZIS**, alors que dans le même temps pas un **SEUL** enfant juif et musulman n'est placé par l'ASE pour avoir été excisé et circoncis en violation des art 222-1 et suiv du CP français ! Ni leurs parents condamnés. !

Vous êtes donc coupable de 2 génocides dont vous devrez répondre devant le peuple français dans les temps qui approchent. Et que votre persistance à maintenir ces faits criminels n'en démontrent que plus, votre haute trahison tant à la France qu'à son peuple, tant aux droits de l'homme qu'au droit français.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

